

Compte-rendu Journée de formation disciplinaire continuum Bac -3/+3

Lundi 11 février 2019

Journée de formation dispensée par Marie LATOUR, directrice adjointe du Service commun de la Documentation, et par Danielle RENIER-REGLAS, responsable du service aux usagers et plus particulièrement de la formation aux Licences à destination des professeurs-documentalistes des lycées des bassins de Saint-Laurent du Maroni, de Kourou et de Cayenne. Effectif : 14 personnes

La Journée de formation disciplinaire continuum Bac -3/ +3 dispensée à l'intention des professeurs-documentalistes de l'Académie de Cayenne avait trois objectifs majeurs :

- 1) Présenter aux participants les modalités de formations offertes aux L1 à l'information documentaire par le SCD afin de leur faire découvrir les attendus des compétences exigées à l'université
- 2) Présenter les différents outils proposés par l'UG à ses étudiants
- 3) Jeter ensemble la base d'une coopération durable entre les professeurs-documentalistes d'une part, et les bibliothécaires du SCD d'autre part.

L'atelier a débuté à 14h30, car le bus transportant les 14 professeurs-documentalistes est arrivé au SCD avec près d'une demi-heure de retard. La formation était organisée en trois parties distinctes.

I. Présentation du module de formation aux L1 (par Danielle RENIER-DEGLAS)

Danielle RENIER-DEGLAS a commencé par faire visiter la BU aux participants de la formation. Ces derniers, très intéressés, ont posé de multiples questions. Une fois ceux-ci revenus dans la salle de formation, Danielle RENIER-DEGLAS leur a expliqué le fonctionnement du module de formation à distance destiné aux L1. Elle leur a montré les cours sur la plateforme pédagogique, présenté les QCM et les critères d'évaluation, puis lancé une des vidéos qu'elle et Marie LATOUR avaient conjointement élaborées ensemble dans le cadre du programme « Campus numérique », rejoint en 2015 par le SCD.

II. Présentation des outils du SCD (par Marie LATOUR)

Marie LATOUR a ensuite pris la parole pour présenter les différents outils documentaires que le SCD met à disposition des L1. De rapides présentations des bases de données suivantes ont été effectuées : la bibliothèque numérique pluridisciplinaire E-Libris de l'éditeur CYBERLIBRIS (présentation exceptionnellement effectuée par Danielle RENIER-DEGLAS), le catalogue de bibliothèque Kolibris, les bases de données CAIRN (Sciences humaines et sociales) et DALLOZ.FR (Sciences juridiques), et la bibliothèque numérique DALLOZ BND. Enfin, Marie LATOUR a grandement insisté sur la bibliothèque numérique patrimoniale MANIOC, maintenue conjointement par l'Université des Antilles et l'Université

de Guyane, qui donne accès à des milliers de livres anciens, images, documents audio-visuels, revues scientifiques et collections d'art et de littérature sur les Caraïbes, l'Amazonie et Plateau des Trois Guyanes. Elle a fait une démonstration de la base de données de plantes médicinales TRAMIL et du registre d'esclaves affranchis que comprend également MANIOC, et a insisté sur le fait que tous ces documents, entièrement libres et gratuits, pouvaient être utilisés comme supports dans les cours donnés dans les collèges et lycées.

III. Coopération entre SCD et CDI (par Marie LATOUR)

Marie LATOUR a ensuite soumis à l'assemblée la proposition d'une collaboration durable et régulière entre le Service Commun de la Documentation et les professeurs-documentalistes des CDI de lycées. Trois points ont été abordés :

- **La prochaine convention en cours de préparation avec Mme CHAMBAUD.** Les professeurs-documentalistes se sont montrés plutôt enthousiastes au sujet des trois axes de coopérations prévus dans la convention, mais ont émis des réserves sur l'emprunt de documents en leur nom propre pour une mise à disposition aux élèves. Ils souhaiteraient que le compte de l'emprunteur-responsable soit mis au nom de leurs établissements respectifs.
- **La réponse à l'appel à projets national PIA3.** À titre informatif, Marie LATOUR a expliqué que le SCD au sein de l'Université de Guyane et le Rectorat via Perrine CHAMBAUD³ avaient répondu à l'appel à projets PIA3 concernant l'orientation des lycéens, et a balayé les différents points soumis.
- **L'organisation conjointe d'évènements et de visites du SCD.** Marie LATOUR a annoncé que le SCD était tout à fait disposé à co-organiser avec les professeurs-documentalistes des CDI de lycées des évènements à destination de leurs élèves. Deux professeurs-documentalistes ont soumis l'idée que le SCD puisse organiser des formations aux bases de données du SCD à destination des élèves des classes préparatoires de leurs lycées respectifs, car ceux-ci possèdent un double statut d'étudiants au sein de leurs établissements et de l'Université de Guyane. Marie LATOUR a acquiescé, et a proposé d'intervenir sur place ou au sein des lycées sur quelques heures à la demande des professeurs-documentalistes. D'autres outils documentaires liés à l'université, tels ZOTERO, pourraient être présentés à cette occasion. Certains professeurs-documentalistes ont expliqué que faute de moyens humains, ils avaient du mal à effectuer des missions de pédagogie, et qu'ils souhaiteraient que le SCD puisse intervenir dans leurs établissements à ce niveau-là. Marie LATOUR a rappelé que cela n'était pas la vocation du SCD, et que les actions menées ne pouvaient qu'être le fruit d'une co-construction et d'une collaboration avec les professeurs-documentalistes des lycées. Les adresses électroniques des deux formatrices ont été remises à cette occasion aux participants.
- Marie LATOUR montre aux participants les jeux pédagogiques réalisés par le SCD. Ceux-ci reçoivent un accueil enthousiaste. Elle précise que l'un d'eux sera offert en démonstration lors de la formation du 18 mars.

La formation s'est terminée en avance à 17 h 10. À la suite de la formation, Marie LATOUR a reçu une demande émanant de [REDACTED] afin d'obtenir les contacts du service responsable des visites du campus de l'Université. [REDACTED] a proposé que le SCD puisse intervenir au sein de cette journée afin de présenter ses locaux et ses ressources aux lycéens. Le SCD a répondu par l'affirmative. Danielle RENIER-DEGLAS recevra ce groupe à la date fixée d'un commun accord.